



## DOSSIER DE CANDIDATURE « FORMATION INITIALE D'ARBITRE »

**Formation en pension complète – Réservée aux féminines**

**Du vendredi 3 au dimanche 5 janvier 2020**  
*Complexe Sportif de la Gauthière - Boulevard Léon Jouhaux*  
*63100 Clermont-Ferrand*

### 1. ETAT CIVIL

Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Licencié(e) :  OUI     NON                      Si oui, type de licence :  Dirigeant     Joueur     Educateur

N° de Licence : .....

*Si licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation*

*Si non licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football + attestation de responsabilité civile*

Téléphone : .....                      Mail : .....

Personne à contacter en cas d'urgence : .....

Téléphone : .....

### 2. ARBITRAGE

Représenterez-vous un club après votre examen ?  Oui     Non

Si oui, lequel : N° d'affiliation : .....                      Club : .....

Votre tuteur en club (nom-prénom) : .....

Téléphone et mail : .....

***Vos disponibilités pour arbitrer :***

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<i>Journée</i>							
<i>Soir</i>							



### 3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 170€ (90€ de frais pédagogiques et 80€ de frais d'hébergement et de restauration).

Les candidates féminines bénéficient de 2 bons de formation de 25€ (soit 50€) et d'une aide supplémentaire. **Le cout total de la formation revient donc à 90€.**

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

- Je vais payer personnellement ma formation par chèque
- Les coûts de ma formation seront pris en charge par mon club.
- Par chèque
- Par prélèvement sur le compte club (remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

#### AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR LE COMPTE CLUB

Nom du stagiaire concerné par la formation : \_\_\_\_\_

N° d'affiliation : ..... Club : .....

Nom du responsable et signature : .....

Cachet du club obligatoire :

### 4. DROIT A L'IMAGE

Candidat arbitre :

Je soussigné(e), Melle, Mme, Mr (1) :

.....

J'autorise la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparais le candidat arbitre, réalisée sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos ...) et ce sans durée limitée dans le temps.



## 5. AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES MINEURS

---

Je soussigné(e) ..... autorise ..... à suivre une formation d'arbitre organisée par l'IR2F Auvergne Rhône-Alpes de Football.

## 6. PIECES JUSTIFICATIVES

---

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

- Photocopie d'un document officiel justifiant de l'identité du candidat
- Photo d'identité
- Chèque de 90 € pour une participation aux frais pédagogiques, de restauration, d'hébergement et (*établi à l'ordre de la LAuRAFoot*)

### **Pour tous :**

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation

### **Pour les licenciés « Joueurs » :**

- La preuve de la détention d'une licence joueur pour la saison en cours à travers :
  - la production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FF » **en cours de validité.**
  - La preuve de l'octroi de la licence issue de l'application footclub.

### **Pour les non licenciés :**

- Attestation de responsabilité civile

## 7. SIGNATURE

---

Fait à ..... le .....

Signature stagiaire (ou du représentant légal) :

Inscription à envoyer à l'I.R.2.F. par courrier ou messagerie officielle, accompagné du règlement (chèque ou prise en charge) à :

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL  
350B, avenue Jean Jaurès 69007 LYON  
[formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)

***DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 20 DECEMBRE 2019***  
***TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE***